



VILLE D'ARGENTEUIL (95)

Charte urbaine

CHARTRE DES ESPACES URBAINS



W&A WILMOTTE & ASSOCIÉS ARCHITECTES

SOMMAIRE

- PRÉAMBULE 5
- INTRODUCTION 7
- DIAGNOSTIC & OBJECTIFS 9 à 13
- AVANT-APRÈS 15 à 25
- SOMMAIRE CAHIERS 26

PRÉAMBULE

« Tout a commencé par une rencontre, puis une balade, grâce auxquelles j'ai redécouvert une ville ambitieuse, inspirante, mais au tissu hétérogène, de la structure aux façades, en passant par le mobilier urbain, en surnombre.

Comment alors retrouver une unité ? Et comment révéler puis reconnecter ses richesses existantes, paysagères et patrimoniales ? Ou comment, à partir des axes stratégiques, rassembler les différents quartiers et leurs habitants autour d'une nouvelle centralité et, ainsi, assurer une véritable continuité urbaine, architecturale et paysagère ?

En somme, comment réinventer les espaces publics de la ville pour lui permettre d'exprimer pleinement son identité, son caractère et son formidable potentiel ?

C'est pour répondre à ces enjeux que nous avons imaginé et développé une nouvelle charte des espaces urbains.

L'objectif ? Définir un nouveau cadre de référence généreux et inclusif qui améliore durablement la qualité de vie, ensemble.

Cela passe, par exemple, par l'élaboration d'une trame « verte », la valorisation des modes de transport doux, ou encore un meilleur dialogue entre le bâti et les espaces publics.

Et ainsi, nul doute que cette nouvelle grammaire urbaine contribuera à renforcer la dynamique de développement engagée par la ville et son rayonnement sur la Métropole. »

Jean-Michel Wilmotte

Une charte des espaces urbains pour un développement urbain qualitatif et maîtrisé d'Argenteuil

L'élaboration d'une charte des espaces urbains s'est imposée à la ville d'Argenteuil par l'histoire de son développement qui a engendré un tissu urbain décousu apportant un sentiment de désordre, un manque d'unité et d'harmonie, voire de reconnaissance des lieux. Argenteuil dispose pourtant d'une identité forte avec des limites territoriales repérables - la Seine, le coteau, les buttes du Parisis et la Plaine d'Argenteuil – qui offrent aujourd'hui des opportunités de respiration dans l'espace métropolitain et autant de supports pour concevoir des espaces urbains plus qualitatifs.

L'élaboration d'un document stratégique de recomposition des espaces urbains se justifie aussi par les fortes transformations que la ville connaît depuis plusieurs années, la présence d'opérateurs économiques (logements et activités) susceptibles d'initier des projets immobiliers, la conduite d'opérations d'urbanisme ambitieuse et la recherche d'une structuration des espaces publics de la ville. Argenteuil porte actuellement des projets urbains de redynamisation visant à améliorer le cadre de vie des habitants et des entreprises, à renouer les liens avec son histoire et à affirmer sa position de pôle urbain majeur au sien de la Métropole du Grand Paris.

A la recherche d'un développement qualitatif et maîtrisé, la Ville d'Argenteuil a souhaité élaborer une Charte des espaces urbains qui doit s'entendre comme un outil de référence permettant l'établissement de règles de composition simples et adaptées. Document pré-opérationnel, elle ne se substitue, en aucune façon, aux différents textes normatifs ou réglementaires en vigueur relatifs à l'aménagement, à la voirie, à l'accessibilité de l'espace public et à la sécurité des personnes. A destination des services de la ville, des aménageurs et des porteurs de projet, la Charte vise à l'échelle du territoire communal:

- le développement d'une culture commune à l'ensemble des intervenants sur l'espace urbain argenteuillais,
- la formalisation des grands principes d'aménagement et d'un vocabulaire urbain commun,
- l'adoption d'une gamme restreinte de matériaux et de mobiliers en recherchant la simplicité, la lisibilité, la facilité de maintenance et en tenant compte de la réalité de la gestion de la ville,

- la cohérence entre le travail architectural sur le bâti (le vertical) et les aménagements au sol (l'horizontal),
- l'affirmation et la valorisation d'une identité argenteuillaise,
- la garantie d'une pérennité et d'une cohérence des aménagements.

Ce document est aussi un support de communication et de pédagogie en direction des habitants et des usagers pour expliquer la construction de l'espace et raconter le développement urbain d'Argenteuil.

La Charte est issue d'une réflexion associant les élus, les services, le groupement dirigé par l'Agence Wilmotte qui accompagne la ville dans cette démarche, mais aussi les habitants. Parallèlement aux comités techniques et aux comités de pilotages, la ville a en effet souhaité que les Argenteuillais et les associations soient consultés pour que l'outil intègre la notion d'usage et apporte des réponses opérationnelles aux attentes et aux besoins des usagers en matière d'aménagement des espaces urbains.

Le présent document a été élaboré à partir d'un diagnostic urbain mené à l'échelle du territoire communal qui a permis de définir des objectifs. Les aménagements d'espaces urbains doivent répondre à trois grandes orientations :

Orientation 1 – Développer une trame végétale, des coteaux à la Seine, pour renforcer la présence de la nature en ville

Orientation 2 – Proposer des espaces à vivre, à partager et accessibles, en offrant une plus grande place aux mobilités actives

Orientation 3 – Organiser le rapport entre l'espace bâti et l'espace public pour permettre une cohabitation harmonieuse des différentes fonctions urbaines

DIAGNOSTIC & OBJECTIFS

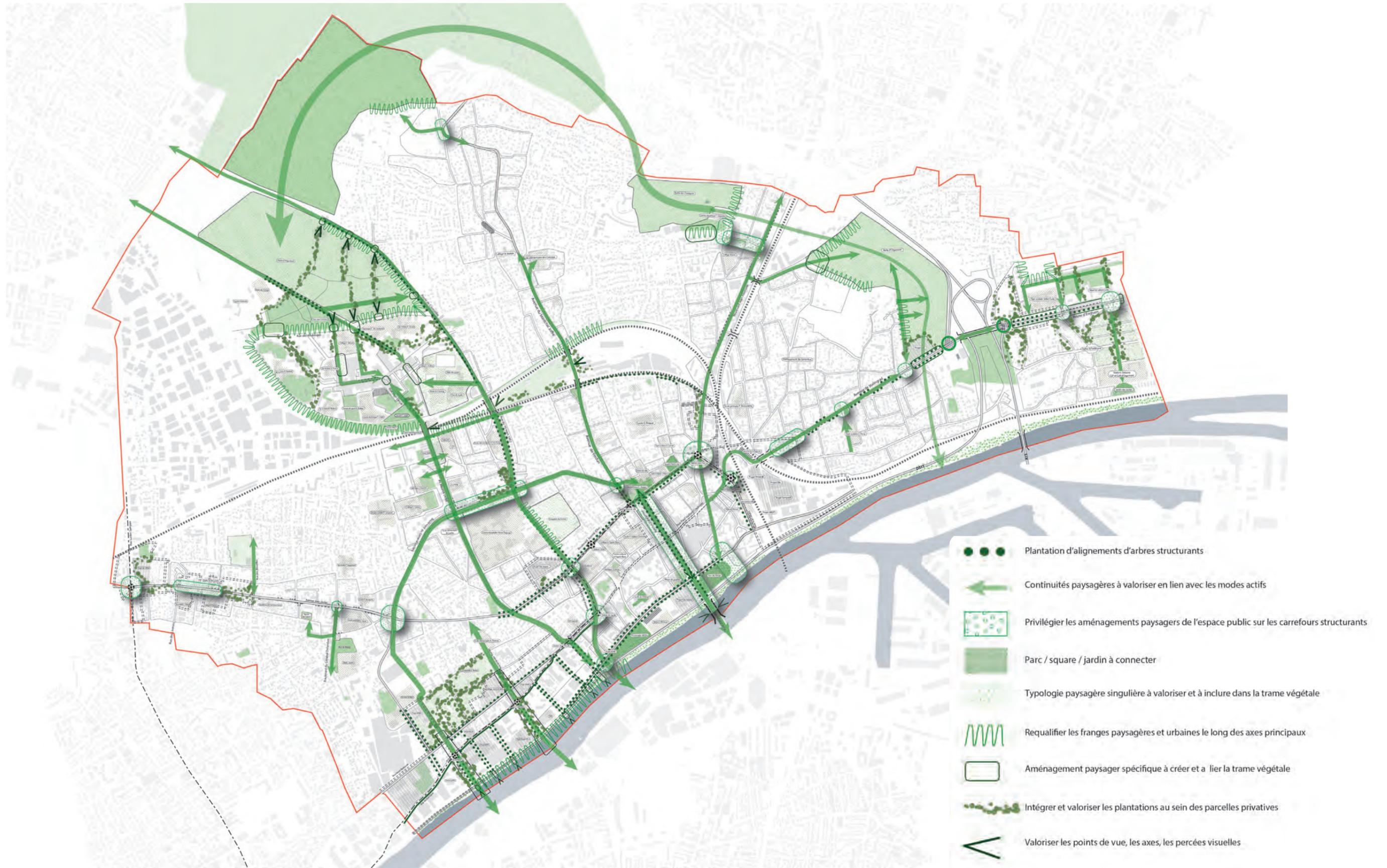
Objectif 1 - La trame végétale

Objectif 2 - Parcours & usages

Objectif 3 - Les seuils urbains

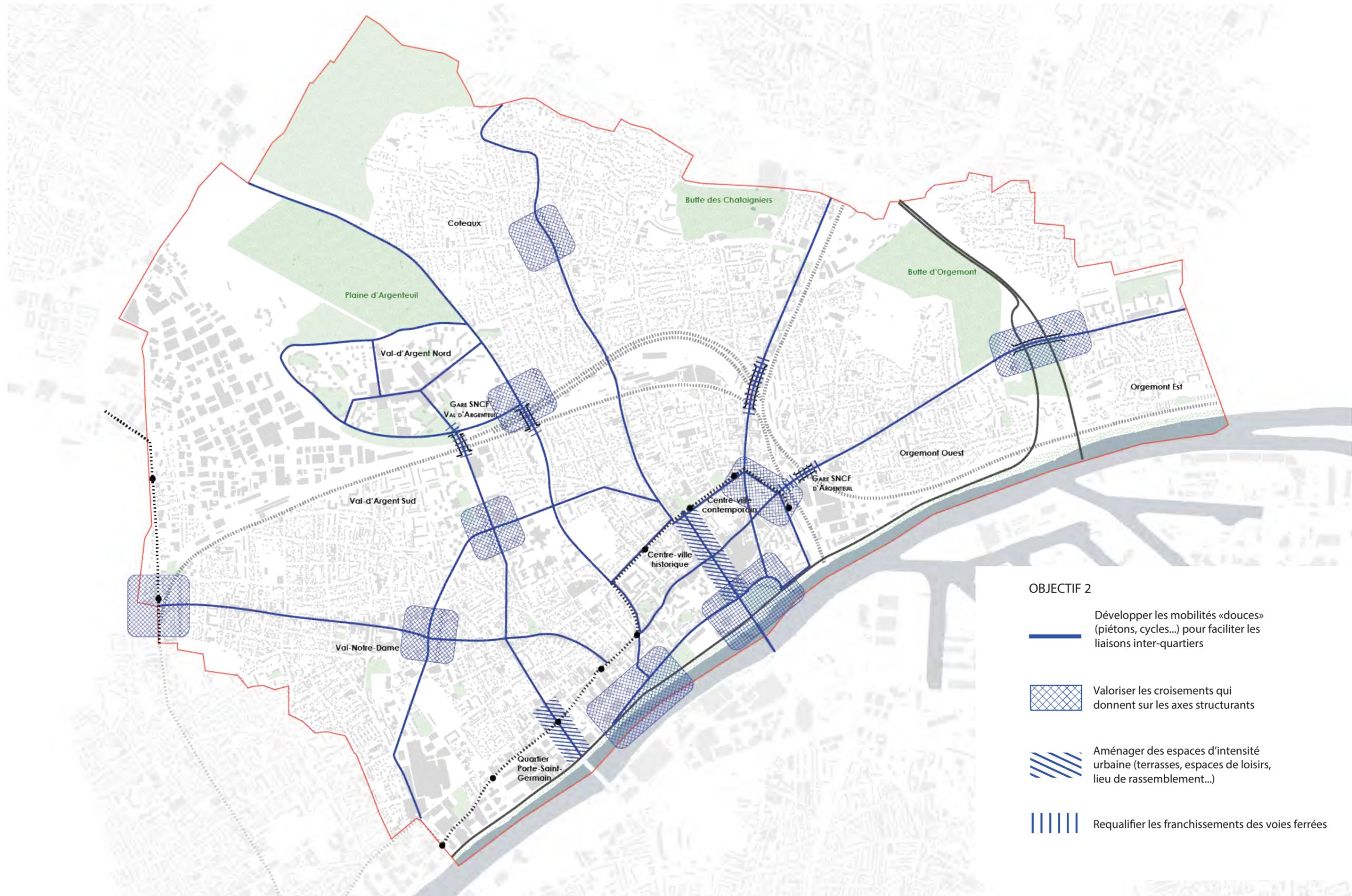
OBJECTIF 1 - LA TRAME VÉGÉTALE

Développer une trame végétale, des coteaux à la Seine pour renforcer la présence de la nature



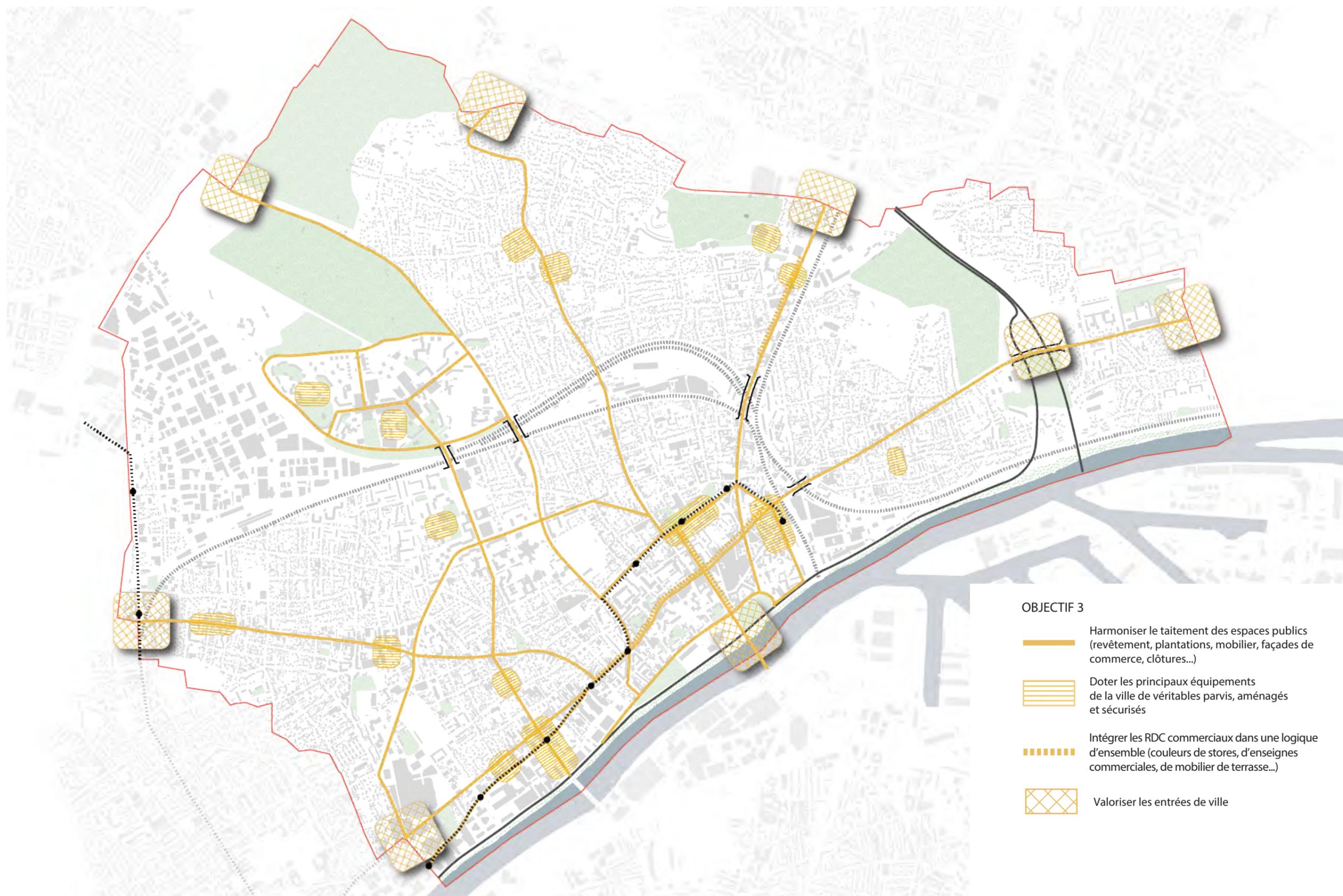
OBJECTIF 2 - PARCOURS & USAGES

Proposer des espaces publics à vivre et accessibles en offrant une plus grande place aux mobilités



OBJECTIF 3 - LES SEUILS URBAINS

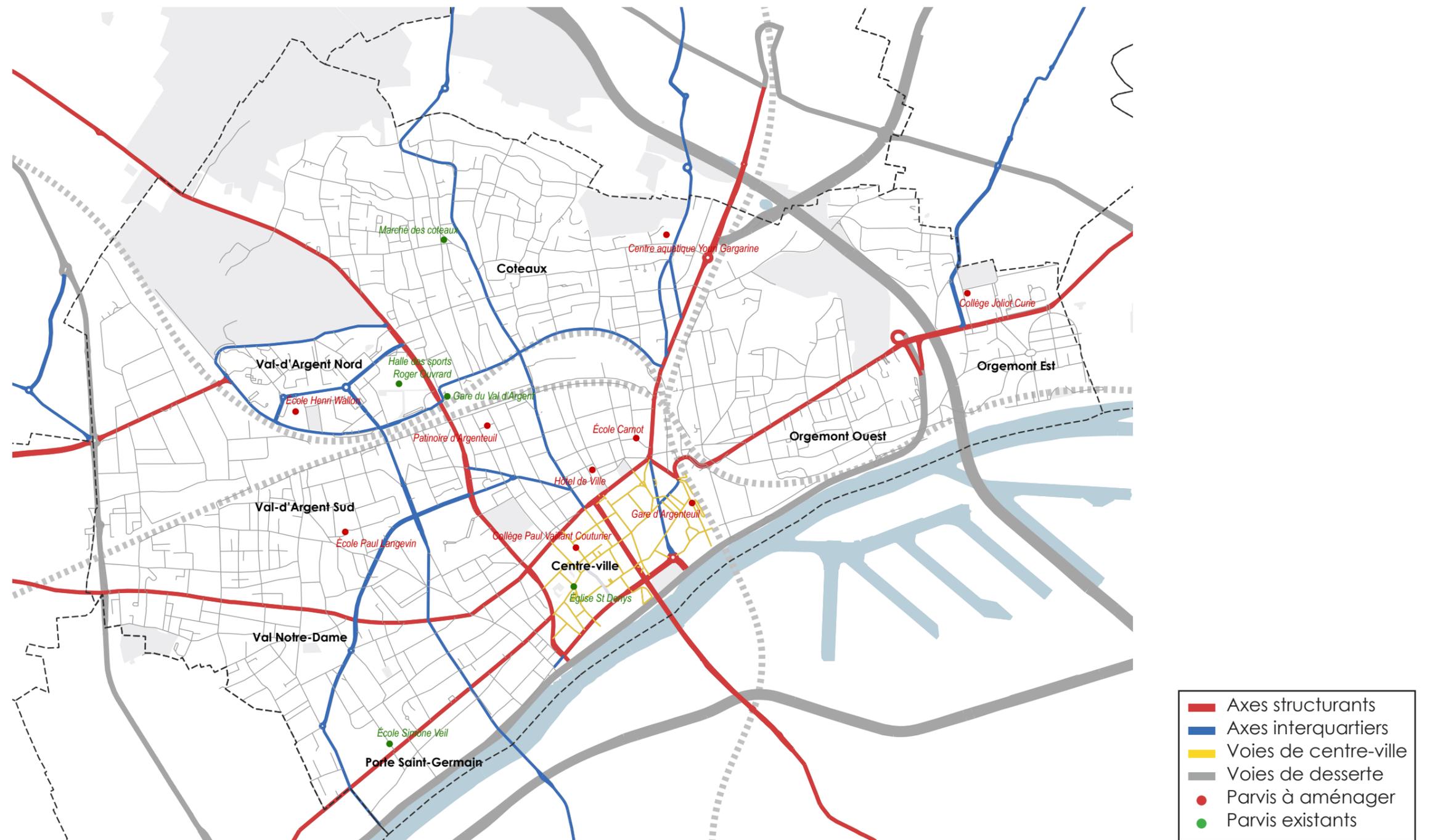
Organiser le rapport entre l'espace bâti et l'espace public pour permettre une cohabitation harmonieuse des différentes fonctions urbaines



FONCTIONNEMENT DE LA CHARTE DES ESPACES URBAINS

Le territoire de la commune d'Argenteuil se compose d'un réseau de voirie complexe dont les usages et les fonctionnalités sont très diverses. De ce fait, les principes de composition préconisés dans la Charte des espaces urbains ont été adaptés et déclinés aux cinq typologies de voirie constituant le système viaire de la ville : les axes structurants, les axes interquartiers, les voies de centre ville, les voies de desserte, les parvis et les places.

Chacune de ces voies nécessite un arbitrage programmatique effectué en considérant le caractère du contexte urbain, les besoins locaux et les données dimensionnelles incompressibles pour assurer le confort et la sécurité des usagers. C'est pourquoi, la Charte des espaces urbains a été divisée en cinq cahiers correspondants aux cinq typologies de voies identifiées. Ils peuvent être utilisés indépendamment les uns des autres selon l'appartenance de l'espace concerné par une restructuration ou un aménagement à telle ou telle catégorie dans la trame viaire argenteuillaise.



EXEMPLES DE MISE EN APPLICATION DE LA CHARTE

Les images suivantes permettent de rendre visible les principes de composition inscrits dans la Charte des espaces urbains et surtout de révéler le véritable potentiel de transformation et d'amélioration de la qualité des espaces urbains d'Argenteuil. Elles ne correspondent pas à une préfiguration d'un programme de travaux à venir. Elles doivent être regardées comme des exemples de mise en scène de l'application de la Charte et non comme des projets en soit. Il s'agit plutôt d'expliquer ce vers quoi tendre et pointer les leviers pour y parvenir sans pour autant prédéfinir la réponse. Chaque projet est unique et doit se penser en fonction des singularités du lieu, des usagers de la commande, du programme et des contraintes diverses.

AXE STRUCTURANT

État existant



Diagnostic :

● Aucune présence de végétal

● Trottoirs trop étroits

● Implantation anarchique du mobilier urbain

● Peu de place accordée aux piétons
Insécurité des traversées piétonnes

● Trop de place accordée aux voitures
Pas de prise en compte des mobilités actives

AXE STRUCTURANT

Exemple d'application de la charte



- Intégration de la trame végétale
- Traitement du carrefour végétalisé

- Élargissement du trottoir

- Création d'une bande de service pour intégrer le mobilier, les stationnements, la végétation...

- Sécurisation des traversées piétonnes
- Création d'un plateau de ralentissement

- Prise en compte des mobilités actives

AXE INTERQUARTIER

État existant

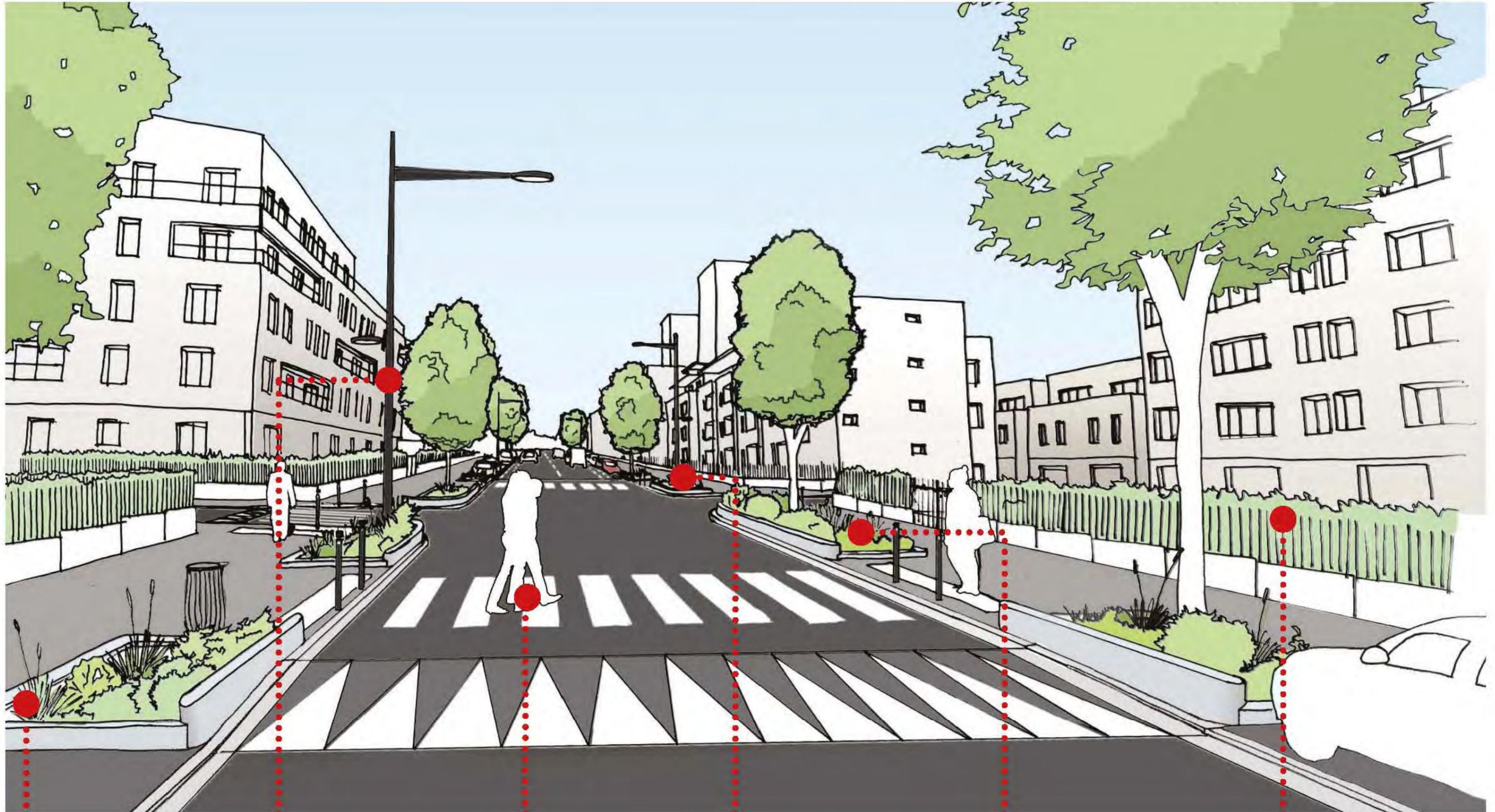


Diagnostic :

- Effet routier défavorable à la pacification de l'espace public
- Surabondance de mobilier urbain
- Manque de cohérence des traversées piétonnes
- Rupture de la continuité végétale
Traitement inapproprié des pieds d'arbres
- Trop de place accordée à la voiture

AXE INTERQUARTIER

Exemple d'application de la charte



• Végétation basse entre
• les passages piéton et
• les stationnements pour
• les éloigner de 5m

• Mutualisation des différents
• types d'éclairage sur
• un même support
• (voirie / piéton)

• Traversée piétonne
• sécurisée sur plateau

• Implantation d'une bande
• de service et réintégration
• de plantation pour garantir
• une continuité végétale

• Utilisation du végétal comme
• élément de sécurisation

• La végétation privée
• profite à l'espace public

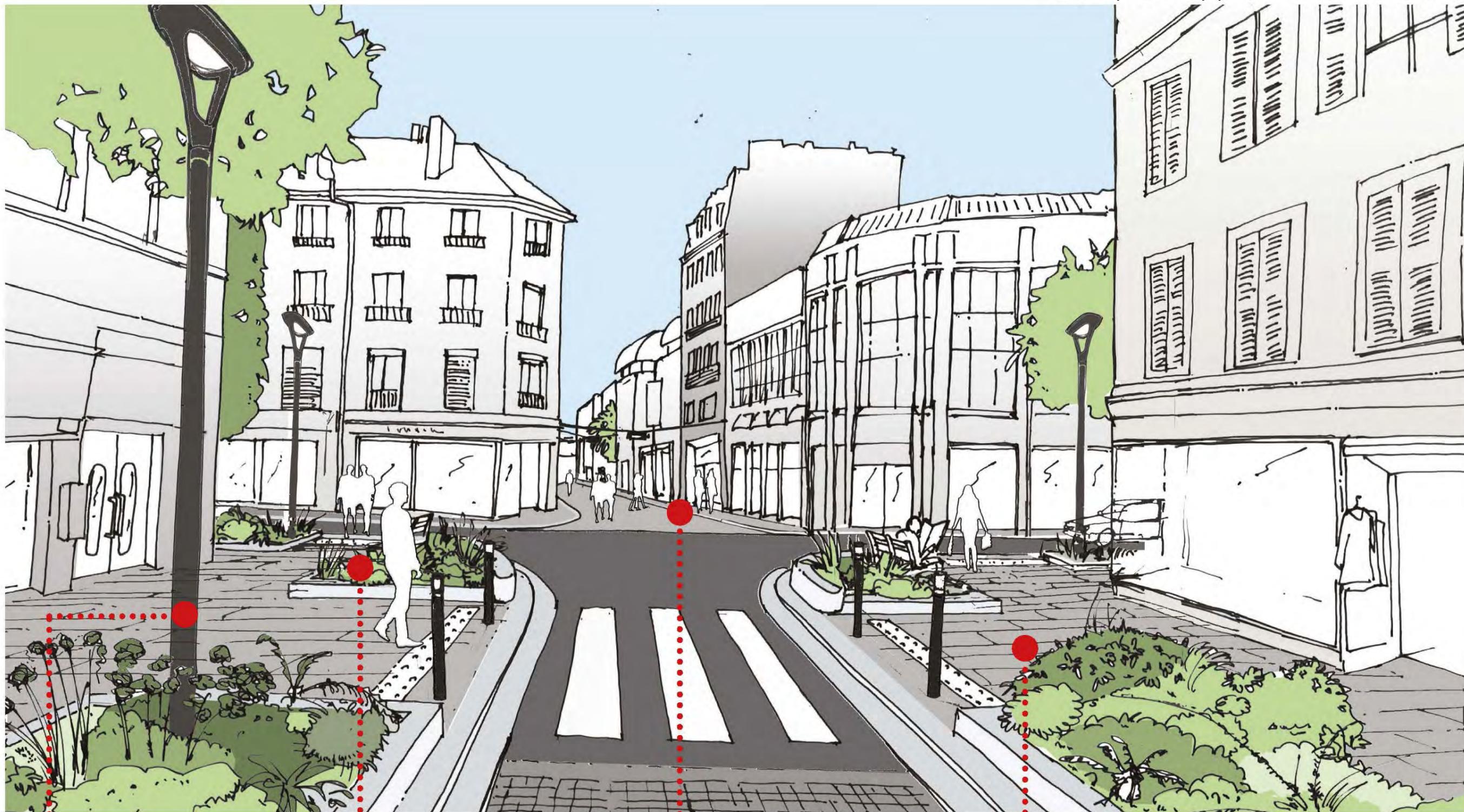
AXE DE CENTRE VILLE

État existant



Diagnostic :

- Incohérence de styles de mobilier pour un centre-ville commerçant
- Éviter les plantations en pot
- Absence de mobilier de rencontre
- Effet de carrefour de voiries trop prégnant
- Espace public encombré par trop de mobiliers au détriment du piéton



Harmonisation du mobilier

Utilisation du végétal comme
élément structurant de l'espace
public

Piétonnisation d'une partie de la voie
Utilisation d'un mobilier cohérent
avec éclairage sur caténaire pour
dégager les espaces piétons

Revalorisation du centre-ville par
un traitement du revêtement de sol
en modulaire qualitatif

AXE DE DESSERTE

État existant



Diagnostic :

● Réseaux aériens trop présents et non enterrés

● Traitement de la voirie inapproprié à un usage résidentiel

● Éclairage trop routier

● Entrées charretières hétérogènes
Absence d'homogénéité des clôtures

AXE DE DESSERTE

Exemple d'application de la charte



• Bande de seuil en pavés
• sur réseaux enterrés

• Pacification de la voie pour
• une meilleure cohabitation

• Mise en cohérence du mobilier
urbain à l'échelle de la voirie
• Éclairage plus bas, photométrie
adaptée au gabarit de la voie

• Bordure caniveau pour séparer le
trottoir de la chaussée et délimiter
les usages

PARVIS / PLACE

État existant



Diagnostic :

- Mobilier d'éclairage trop routier
- Trop de place donnée à la voiture
- Rupture de l'effet isolement du square par la chaussée
- Pas de traitement des pieds d'arbres
- Trottoirs trop étroits pour des abords d'établissements scolaires
Améliorer l'accès sécurisé à l'école



Traitement plus convivial
de l'éclairage

Végétation basse
anti-stationnement

Intégration du square dans le
parvis de l'école

Traitement des pieds d'arbres
en massifs plantés

Sécurisation et pacification
du parvis de l'équipement

Limitation des accès et des
stationnements voitures

SOMMAIRE CAHIERS

- CAHIER 1 - INTRODUCTION
- CAHIER 2 - LES AXES STRUCTURANTS
- CAHIER 3 - LES AXES INTERQUARTIER
- CAHIER 4 - LES VOIES DE CENTRE-VILLE
- CAHIER 5 - LES VOIES DE DESSERTE LOCALE
- CAHIER 6 - PARVIS & PLACE